

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00073
Numéro SIREN : 451 614 952
Nom ou dénomination : A C O FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2018 sous le numéro de dépôt 2617

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUEN

BP 531 - 3 rue Jacques Lelieur
76005 ROUEN Cedex 2
www.infogreffe.fr
RIB : 11425 - 00900 - 08044977411 - 71
Tel : 02.35.70.08.60

RECEPISSE DE DEPOT

Cabinet BIENVENU

59 rue Desseaux
76100 Rouen

V/REF :

N/REF : 2004 B 73 / 2018-B-2617

Le greffier du tribunal de commerce de Rouen certifie qu'il a reçu le 07/05/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

A C O FRANCE
Société par actions simplifiée
13 rue Dormoy
76300 Sotteville-les-Rouen

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-2617 le 07/05/2018

R.C.S. ROUEN 451 614 952 (2004 B 73)

Fait à ROUEN le 07/05/2018,

LE GREFFIER



CABINET BIENVENU

SAS ACO FRANCE

Numéro SIRET : 451.614.952.00013
Code APE : 4646Z

13 RUE MARX DORMOY
76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2016 au 31/12/2016

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Justal', is positioned below the company information.

Cabinet BIENVENU – 59 Rue Desseaux – 76100 ROUEN - TEL : 02 35 73 04 97 – FAX : 02 35 03 30 80 –
Mr Eric JUSTAL Gérant Expert-Comptable – Mme Véronique ESNAULT Expert-Comptable

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA REGION
ROUEN-NORMANDIE

S. A. R. L. AU CAPITAL DE 35 000 EUROS – RCS ROUEN 479 545 857 – N° TVA : FR 28479545857

Désignation de l'entreprise				Sas ACO FRANCE				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise				13 Rue Marx Dormoy		76300		SOTTEVILLE-LES-ROUEN		
Numéro SIRET*				4 5 1 6 1 4 9 5 2 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois *				12		Durée de l'exercice précédent* 12				
								Exercice N clos le 31/12/2016		
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
								Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012				
			Autres *	014	1 827	016	1 827			
	Immobilisations corporelles*		028	63 755	030	13 123	50 632			
	Immobilisations financières* (1)		040		042					
	Total I (5)		044	65 582	048	14 950	50 632			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052				
		Marchandises *		060	21 990	062		21 990		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	57 209	070		57 209		
			Autres* (3)	072	4 954	074		4 954		
	Valeurs mobilières de placement		080	123 338	082		123 338			
	Disponibilités		084	98 982	086		98 982			
	Charges constatées d'avance*		092	200	094		200			
Total II		096	306 673	098		306 673				
Total général (I + II)						110	372 255	112	14 950	357 305
PASSIF								Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		1 000			
	Ecart de réévaluation				124					
	Réserve légale				126		100			
	Réserves réglementées *				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132					
	Report à nouveau				134		200 088			
	Résultat de l'exercice				136		11 318			
	Provisions réglementées				140					
Total I				142		212 507				
Provisions pour risques et charges				154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		82 396			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 32 301)				172		62 402			
	Produits constatés d'avance				174					
	Total III				176		144 798			
Total général (I + II + III)						180		357 305		
RENOVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	55 554		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise Sas ACO FRANCE		Néant ☐		
		Formulaire déposé au titre de l'IR		018 ☐	Exercice N clos le 31/12/2016	
A- RÉSULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	264 188	
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	214		
		services *		218	6 754	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	5		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	270 948	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	77 246	
	Variation de stock (marchandises)*			236	17 044	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	55 886	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 731)			244	3 876	
	Rémunérations du personnel*			250	37 297	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	29 100	
	Dotations aux amortissements*			254	8 153	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	30 187
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	258 789	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	12 159
Produits financiers (III)		280	1 072	Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)						
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	1 913	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	11 318
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	11 318	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 913	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	4
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44 octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990		
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	479
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	12 756
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	12 756

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 357 304.56 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 11 318.25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Sas ACO FRANCE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	3 ans
- Logiciels	1 an
- Matériel de transport	3 à 7 ans
- Matériel bureau et info	3 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS ACO FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 Rue Marx Dormoy
76 300 Sotteville les Rouen
451 614 952 RCS Rouen

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2017

Le 30 Juin 2017, à 18h, les associés de la Société SAS ACO FRANCE se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 15 Juin 2017.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Mme LOCHARD Josselyne préside la séance en sa qualité de présidente associée de la Société.

Sont présents :

- | | |
|---|------------|
| - Mme Josselyne LOCHARD, à concurrence de 10 actions | 10 actions |
| - Melle Linda LOCHARD, à concurrence de 44 actions en nue-propriété | 44 actions |
| - Melle Aurélia LOCHARD, à concurrence de 44 actions en nue-propriété | 44 actions |
| - Mr Michel LOCHARD, à concurrence de 2 actions | 2 actions. |

Tous les associés sont, présents et sont appelés comme scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions, soit plus du cinquième du capital social.

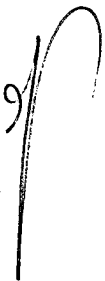
La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la




AL

disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 318, 25 Euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 11 318, 25 euros.

Affectation

- Report à nouveau, soit 11 318, 25 euros.

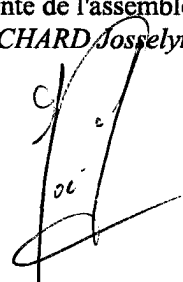
Handwritten signature and initials. The signature appears to be 'AL' followed by a large, stylized flourish. Below the signature, the initials 'AL' are written again.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 19h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente de l'assemblée
Mme LOCHARD Josselyne



Les Scrutateurs
Melle LOCHARD Linda
Melle LOCHARD Aurélia
Mme LOCHARD Josselyne
Mr LOCHARD Michel

